

étrangers, le Massachusetts en avait reçu 260,000. La Virginie en a reçu 35,000, mais la Pensylvanie, sa voisine immédiate au Nord, en a reçu 430,000. La Géorgie, l'Etat empire du Sud, en a reçu 11,671, et le New-York, l'Etat empire du Nord, en a reçu UN MILLION.

Le Mississippi en avait moins de 3000 contre l'Illinois 324,000; le Tennessee en avait 21,000 contre l'Indiana 124,000! Le Kentucky en avait 59,000 contre l'Ohio 328,000!!!

Le petit Etat de Rhode-Island, avec sa population si dense, se montant à plus de 135 par mille quarre, a reçu 37,000 émigrants; et la Caroline du Nord, avec une population éparsse de 18 par mille quarre, n'en a reçue que 3000. La superficie du Rhode-Island est de 1200 milles, et celle de la Caroline du Nord de 45,000 milles.

Et chose remarquable, les Etats serviles où l'émigration s'est portée sont précisément ceux où l'esclavage dépeint rapidement, comme par exemple le Maryland et le Missouri.

Ainsi le Maryland où l'esclavage perdait du terrain et marchait visiblement à son extinction, recevait sept fois plus d'émigrants que la Géorgie; et le Missouri, qui l'on croit généralement devoir être tard devant un état libre, recevait autant d'émigrants à lui seul que le Tennessee, le Kentucky, le Mississippi, la Géorgie, la Virginie, les deux Carolines et l'Alabama réunis. Néanmoins, comparativement aux Etats libres, le Missouri avait un dévouement marqué, malgré la supériorité de son climat, de ses ressources, de ses immenses richesses minérales, et surtout celle de ses communications avec l'extérieur.

Prenant les faits dans leur ensemble, vous verrez que l'émigration s'est portée vers la liberté à raison de 871/10 de son total, et vers l'esclavage à raison de 131/10 seulement!! Ce fait n'atteste pas une éclatante signification?

Par le recensement de 1850 la valeur totale de la propriété dans les Etats libres était de \$4,107,000,000; dans les Etats à esclaves de \$2,955,000,000; et si l'on retranche la propriété en chaie humaine, le sol ne valait plus que \$1,656,000,000.

La différence était plus grande d'après le rapport du secrétaire du Trésor en 1855.

Alors l'évaluation des Etats libres montrait un total de \$5,770,000,000 et une valeur moyenne de \$14,72 l'acre; et celle des Etats serviles un total de \$3,077,000,000 ou \$2,505,000,000 en retranchant les esclaves; ce qui donne au sol un valeur moyenne de \$4,50 seulement.

Dès après le recensement de 1860 la valeur totale des Etats libres était de \$9,257,000,000 ou \$23,65 l'acre. Celle des Etats de Sud, en retranchant les esclaves, était de \$4,354,000,000 ou \$4 l'acre.

Et vous verrez, en consultant les détails statistiques du recensement, que la valeur de la terre dominait régulièrement à mesure que le système de l'esclavage avait plus de puissance.

Prenons par exemple les Etats libres et les Etats à esclaves limitrophes, et comparons-les ensemble.

Dans le New-Jersey, par le recensement de 1850, la valeur de la terre était de \$14,6; dans la Pensylvanie, \$27,08; dans l'Ohio, \$20; dans l'Indiana, \$11,26; dans l'Illinois, \$8; moyenne \$22,20.

Dans le Delaware la terre valait en moyenne, \$20,4; dans le Maryland, \$18,27; dans la Virginie, \$8,50; dans le Kentucky, \$9,18; et dans le Missouri, \$6,31; moyenne \$12,41.

Enfin prenons les Etats les plus éloignés de l'influence bienfaisante et progressive de la liberté, ceux où l'esclavage pétrifiait tout comme je vous l'ai dit et voyez l'étonnant résultat!

Dans la Caroline du Nord la valeur des terres était de \$3,28; dans la Caroline du Sud de \$4,96; dans la Géorgie, de \$4,27; dans la Floride, de \$3,84; dans l'Alabama, de \$5,36; dans le Mississippi, de \$5,14; dans l'Arkansas, de \$4,66; dans la Louisiane, de \$6,11; dans le Texas, de \$2,14; dans le Tennessee, \$8,70; moyenne \$4,75.

Et cette loi régnait infiniment partout, Ainsi, dans la Virginie, les terres qui avoisinaient les Etats libres valaient \$12 l'acre, pendant que celles situées au centre et au Sud de l'Etat, quoique plus rurales, n'en valaient plus que \$5,4. Dans l'Illinois, les terres voisines de l'esclavage valaient exactement moins moins que celles situées au Nord de l'Etat. Tout cela ne prouve-t-il pas que l'esclavage est le plus mauvais voisin possible?

On a donc ce remarquable résultat que la loi de la liberté régne la terre vaut \$22,20 l'acre; que là où l'esclavage commençait à perdre de la force, elle en valait \$4,21—et que là où l'esclavage régnait suprême, elle n'en valait que \$4,75. Donc l'esclavage appauvrisait le pays au lieu de l'enrichir, comme on nous le dit ici, et comme nous l'avons cru sans examen de la question. Le mot de « planteur » comportait pour nous l'idée de richesse et nous en tirions la conclusion que le Sud était plus riche que le Nord. Maintenant que nous avons étudié la question, nous voyons que le fait d'un planter riche ne signifiait rien autre chose que pauvreté et stagnation autour de lui! C'est précisément parce que la richesse se concentrait dans quelques mains que le pays restait pauvre!

On nous dit souvent que le Sud est un pays plus essentiellement agricole que le Nord. On se trompe là comme ailleurs, au moins quant au produit relatif des fermes. On le croit plus essentiellement agricole parce qu'il n'est pas du tout manufac-true, mais il n'est pas vrai que la production agricole du Sud excéde considérablement celle du Sud avant la révolution.

Voyez les détails, d'après le recensement de 1860:

Nombre de fermes.	3 Nord ..... 877,736	3 Sud ..... 564,203
Nombre d'acres de la Nord ..... 57,688,000		
terre améliorée. 3 Sud ..... 54,970,000		
Valeur des fermes.	3 Nord .... \$3,143,344,000	3 Sud .... 1,117,849,000
Valeur moyenne des 3 Nord ..... \$ 19,82		
terres. 3 Sud ..... 6,18		
Valeur des produits 3 Nord .... \$58,634,000		
d'agriculture. 3 Sud .... 631,277,000		
Produit par acre 3 Nord .... \$ 7,94		
3 Sud .... 3,49		

(1) *Barbarism of Slavery.* Discours prononcé au Congrès par l'hon. M. Sumner.

Revenu moyen des 3 Nord .... \$342 agriculteurs (1) 3 Sud ..... 171

Et veuillez bien vous rappeler que la superficie des Etats serviles excédait de près d'un quart celle des Etats libres.

C'est un fait très remarquable que la seule récolte du foin, dans le Nord, dépasse en valeur tous les produits spéciaux du Sud, comme le coton, le tabac, le riz, le chanvre et le sucre.

Production du foin dans les Etats libres ..... Tonnes ..... 12,691,000 Produits spéciaux du Sud, y compris le foin ..... 138,604,000

Ce dernier chiffre se décompose comme suit:

Coton ..... 2,435,000 balles ..... \$78,263,000 Laines ..... 185,000,000 de laines ..... 16,562,000 Bière ..... 215,000,000 " ..... 8,612,000 Pois ..... 1,137,000 tonnes ..... 12,743,000 Châvre ..... 35,000 " ..... 3,882,000 Sucre de canne ..... 227,133,000 liv. (1) 16,630,000

(1) A. Cochin. Abolit. de l'esclavage, p. 61, T. 2.

\$18,694,000

Le produit de la terre par acre est plus grand au Nord qu'au Sud.

PRODUCTION MÉTIERNE.

Nord. Sud. Blé ..... 12 minots 9 Avoine ..... 27 17 Riz ..... 18 11 Mais ..... 31 26 Pommes de terre ..... 125 113 (2)

Mais faisons la comparaison de l'industrie, des manufactures, dans chaque section:

Capital ..... 3 Nord ..... \$430,000,000 3 Sud ..... 95,000,000

Valeur des matières ..... 3 Nord ..... 405,844,000 premières ..... 3 Sud ..... 80,199,000

Salaires ..... 3 Nord ..... 106,000,000 3 Sud ..... 33,257,000

Produit annuel ..... 3 Nord ..... 842,886,000 3 Sud ..... 165,413,000

(1) Tous ces chiffres et la plupart de ceux qui vont suivre sont tirés du remarquable discours de l'hon. M. Sumner, publié sous le titre: *Barbarism of Slavery.*

(2) A. Cochin.

[A continuer.]

## LE PAYS.

Montréal, 12 Aout 1865.

Correspondance particulière du "Pays."

Québec, jeudi 10 aout 1865.

Monsieur l'Éditeur,

L'adresse a été votée hier soir après une courte discussion à laquelle ont pris part M. Dorion, Holton, Perrault, Jones et Dunkin. M. McGill, député d'Hamilton, a proposé les résolutions, secondé par M. Brousseau, député de Portneuf. Puis M. McDonald, en anglais et M. Cartier, en français ont donné les explications d'usage sur la formation du cabinet ou plutôt sur le remplacement de Sir Etienne Taché par Sir Narcisse Belneau. La correspondance, contrôlée qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des écoles communales, contrôlé qu'il refuse aux catholiques du Haut-Canada pour leurs écoles. Mais ce qu'il y a de plus important pour le Bas-Canada dans cette lettre, c'est que le gouvernement ne voit aucun obstacle à donner aux protestants du Bas-Canada un contrôle absolu sur leurs écoles, même jusqu'à leur donner un surintendant d'éducation distinct du surintendant des